

rêts qui se trouvent si opposés. Il n'est pas question ici de la politique des deux pays, mais des opérations mercantiles des deux compagnies, dont l'une doit naturellement craindre d'être absorbée par l'autre.

Le duc de Dorset est arrivé, hier à trois heures après-midi; il a reçu de S. M. l'ordre de la Jarretière, dans le chapitre qui a été tenu aujourd'hui au palais de St.-James; & le duc de Northumberland a aussi été décoré de cet ordre. On ne doute pas, malgré l'état assez critique des choses, que le duc de Dorset ne retourne en France.

Depuis long-tems les gens sages avoient compris les inconvéniens des bureaux d'assurance; mais il faut toujours que le mal se réalise avant que les partisans de ces fortes de nouveautés conviennent de leurs torts. On vient de saisir un incendiaire, qui, ayant mis le feu à sa maison, pour se faire payer 900 liv. sterl. par le bureau d'assurance, a été convaincu de ce crime par les témoignages les plus précis & les plus clairs. Ce malheureux, qui assuroit qu'entre les choses qu'il avoit perdues, il se trouvoit des billets de banque pour 500 liv. sterl. & qui prétendoit qu'entre autres il s'en trouvoit dix de 5 liv. sterl. chacun (la banque n'en met aucun de cette somme en circulation), a été démenti par les témoins qu'il a fournis lui-même sur tout ce qu'il a avancé. Son crime étant prouvé de la manière la moins équivoque, il a été condamné à être pendu. Cet exemple mettra peut-être fin à ce genre de ressources auquel des scélérats ont eu si souvent recours dans cette capitale.